

Le Centre de Gestion du Loiret vous aide à former vos secouristes en santé mentale



FORMATION

PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE

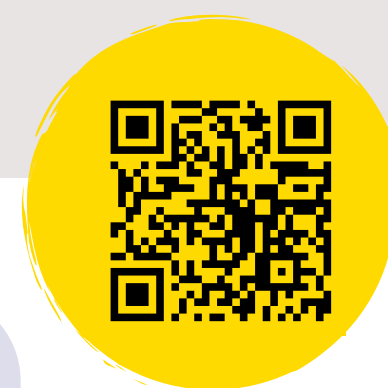
*à destination des élus et agents
des collectivités du Loiret*

2025



Avoir les clés pour repérer, accompagner et orienter une personne présentant les premiers signes de souffrance psychique, une aggravation de ses troubles ou en crise de santé mentale

Vidéo de présentation



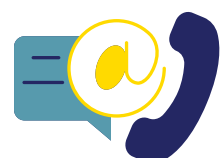
Nouvelle session

Orléans : les 15 et 16 mai 2025



14 heures de formation sur 2 jours
De 9h à 17h
16 participants maximum
180€ par personne
Pré-requis : 18 ans et plus

En partenariat avec



Aline COIGNAC
prevention.inspection@cdg45.fr
02.38.75.85.40



Le Centre de Gestion du Loiret vous aide à former vos secouristes en santé mentale



Pourquoi déployer cette formation dans les collectivités ?

Depuis la pandémie de la Covid-19, le sujet de la santé mentale est sur le devant de la scène et est une réelle préoccupation. En septembre 2021, le Président de la République a annoncé sa volonté de généraliser le secourisme en santé mentale dans tous les secteurs de la société.

Et, c'est dans ce contexte, qu'une **circulaire du 23 février 2022** est venue préciser l'engagement que les employeurs publics doivent avoir sur ce sujet. Ils sont invités à former des secouristes en santé mentale et à sensibiliser massivement leurs agents à ce sujet.

Les premiers secours en santé mentale, c'est quoi exactement ?

Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale.

Les Premiers Secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. **Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours, qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.**

Informé et formé à la santé mentale a également une visée de déstigmatisation des troubles psychiques dans la société et des discriminations des personnes touchées par un problème de santé mentale.

La formation est destinée à « Monsieur ou Madame Toutlemonde », personnes majeures. Elle est accessible à tous, sans aucune qualification ou « légitimité » requises. Au delà de son intérêt dans le cadre professionnel, elle s'inscrit pleinement dans une démarche citoyenne. A ce titre, les employeurs territoriaux doivent en être moteurs !

Plus d'informations sur



**Premiers Secours
en Santé Mentale
France**

APPRENDRE À AIDER

<https://pssmfrance.fr>



Il est néanmoins essentiel de préciser qu'en 2 jours, la formation n'a pas vocation à devenir professionnel de santé, mais bien de savoir repérer les différents troubles de santé mentale existants et apprendre le plan d'actions pour intervenir auprès de ces personnes.

La santé mentale, un enjeu majeur de santé publique

Contribuons ensemble à sa prévention !

165 058

secouristes formés



Décembre 2024

750 000

secouristes formés



Objectif 2030